

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°109/2022

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2022

Nombre de conseillers élus	:	33
Nombre de conseillers présents	:	22
Nombre de conseillers absents excusés	:	11
Nombre de conseillers ayant donné procuration	:	08
Nombre de conseillers absents non excusés	:	00

Sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire

ETAIENT PRESENTS :

M. LISSMANN, M. MAESTRI, M. IGEL, Mme CASCIOLA, Mme VUILLEMIN, M. PAULINE, Mme BOCHET, Mme GREEN, M. SCHWICKERT, M. MENDES TEIXEIRA, Mme LEBARD, M. COLOMBO, M. BIEBER, Mme HANSE, M. TRICHIES, M. HOUNNOU, Mme GATTO, M. RIVET, M. SURGA, M. MOREL, Mme LOUIS.

ETAIENT ABSENTS – excusés : Mme JACOB VARLET (procuration à M. HORY), M. HIRSCHHORN (procuration à M. SCHWICKERT), Mme MOREAU (procuration à M. MAESTRI), Mme BREISTROFF (M. LISSMANN), M. MADELLA (procuration à Mme VUILLEMIN), Mme HAZEMANN (procuration à M. IGEL), Mme NOEL (procuration à M. PAULINE), M. NOWICKI (procuration à M. SURGA), M. ROSE, Mme MOGUEN, Mme GAUROIS.

ETAIENT ABSENTS – non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme GUENIER-DELAFON, Directrice Générale des Services

Date d'envoi de la convocation : 2 novembre 2022

2.2 - FINANCES LOCALES

Budget 2022 – Décision modificative n° 2

Rapporteur : Mme CASCIOLA

Dans le cadre du budget de l'exercice 2022, le Maire soumet à l'assemblée municipale le projet de décision modificative qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

1) Des travaux de sécurisation du passage piéton pour rejoindre le groupe scolaire Ferry ont été réalisés pour un montant de 19 984,80 €. Ces aménagements étant financés par l'Eurométropole dans le cadre de la convention PLUSSUR, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à inscrire les crédits de la façon suivante :

Dépenses d'investissement :

Article 458101 « Aménagement rue Saint Vincent de Paul » 19 984,80 €

Recettes d'investissement :

Article 458201 « Aménagement rue Saint Vincent de Paul » 19 984,80 €

2) La ville de Marly envisage d'effectuer un diagnostic du terrain synthétique du Stade Delaître pour un montant de 7 000 €. Les crédits n'étant pas prévus au budget, il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à modifier les crédits comme suit :

Dépenses d'investissement :

Opération 215 « Bâtiment Services Techniques » - 7 000,00 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » - 7 000,00 €

Dépenses de fonctionnement :

Article 6226 « Honoraires » 7 000,00 €

Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » - 7 000,00 €

3) Des travaux de débroussaillage sont envisagés au parcours de santé pour un montant de 15 600 €. Les crédits n'étant pas prévus au budget, il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à modifier les crédits comme suit :

Dépenses d'investissement :

Opération 94 « Aménagement espaces verts » - 15 600,00 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » -15 600,00 €

Dépenses de fonctionnement :

Article 615231 « Entretien, réparations voiries » 15 600,00 €

Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » 15 600,00 €

4) Afin de mettre en conformité les bâtiments en matière de réglementation sur les défibrillateurs pour un montant de 6 000 €, il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à modifier les crédits de la façon suivante :

Dépenses d'investissement :

Opération 127 « Mairie » - 6 000,00 €

Opération 216 « Sécurité des bâtiments » 6 000,00 €

5) Les estimations des dépenses de chauffage pour l'année 2022 ont été actualisées et font apparaître un besoin complémentaire de 200 000 €. Les crédits prévus au budget cette année en investissement pour l'éclairage public n'ayant pas été utilisés en totalité, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à modifier les crédits comme suit :

Dépenses d'investissement :

Opération 31 « Eclairage public » - 200 000,00 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement » - 200 000,00 €

Dépenses de fonctionnement :

Article 60613 « Chauffage » 200 000,00 €

Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » - 200 000,00 €

Pris avis de la commission finances du 24 octobre 2022,

L'exposé du rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 26 voix pour, 4 abstentions (MM. NOWICKI, MOREL, SURGA, Mme LOUIS), **MODIFIE** le budget primitif de la Ville suivant les modalités ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES						
Article	Fonction	Chapitre Opération	Libellé	BP 2022	DM 1	Total
458101	01	45	Aménagement rue Saint Vincent de Paul		19 984,80	
2313	020	215	Bâtiment ST – HB75-77		-7 000,00	
2313	020	127	Mairie		-6 000,00	
2315	823	94	Aménagement espaces verts		-15 600,00	
2188	810	216	Sécurité des bâtiments		6 000,00	
2315	814	31	Eclairage public		-200 000,00	
			TOTAL BUDGET	16 968 332,60	-202 615,20	16 765 717,40

SECTION DE INVESTISSEMENT RECETTES						
Article	Fonction	Chapitre Opération	Libellé	BP 2022	DM 1	Total
458201	01	45	Aménagement rue Saint Vincent de PAUL		19 984,80	
021	01	021	Virement de la section de fonctionnement		-222 600,00	
			TOTAL BUDGET	16 968 332,60	-202 615,20	16 765 717,40

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES						
Article	Fonction	Chapitre Opération	Libellé	BP 2022	DM 1	Total
6226	412	011	Honoraires		7 000,00	
615231	823	011	Entretiens, réparations voiries		15 600,00	
023	01	023	Virement à la section d'investissement		-222 600,00	
60613	020	011	Chauffage		200 000,00	
			TOTAL BUDGET	10 252 405,03	0,00	10 252 405,03

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 10 novembre 2022

Pour extrait conforme, Marly, le 10 novembre 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

La secrétaire de séance

Lucie GUENIER DELAFON
Directrice Générale des Services



Le Maire

Thierry HORY

Accusé de réception en préfecture
057-215704479-20221109-109-2022-BF
Date de télétransmission : 14/11/2022
Date de réception préfecture : 14/11/2022